

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTERAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REIPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Salluste. Catil.

VOL. I.

TORONTO, JEUDI, 15 AVRIL, 1858.

No. 28

Poussé par un sentiment de fierté nationale et voulant donner un organe à nos législateurs canadiens-français, nous sommes venu fonder un journal français quotidien dans une ville anglaise, où il ne devait être accueilli ni par des abonnés ni par des annonceurs. Les conditions dans lesquelles nous nous trouvons sont, par conséquent, des plus désavantageuses. Eh! bien, nous ne demandons qu'une seule faveur à nos confrères—c'est qu'ils veuillent bien, lorsqu'ils reproduisent nos rapports parlementaires, (ce qui leur épargne les dépenses d'un rapporteur à leurs gages,) avoir la *générosité* de mettre le nom du *Journal des Débats* en tête de ces articles. Assurément la faveur que nous demandons est modeste, si l'on se rappelle qu'elle est accordée, sans avoir été même demandée, aux journaux auxquels on emprunte des faits divers de cinq lignes.

Nous adressons nos remerciements à M. Dufresne, M.P.P., qui nous a fait parvenir, ce matin, un paquet de volumes et de papiers parlementaires. Dès que nous en aurons le temps, nous rendrons compte de ces ouvrages et de cette manière nos dix mille lecteurs profiteront de la gracieuseté de M. le député de Montcalm.

Nous lisons ce qui suit dans un des derniers numéros du *Canadien* :

ECLUSE DE ST. OURS.

"La mort de M. Hatt, le surintendant de cette écluse, laisse vacante une situation de confiance qui est sollicitée, paraît-il, par un bon nombre de personnes. Parmi les candidats se trouve, nous dit-on, M. le Dr. J. E. Dorion dont les titres de cette place sont incontestables de l'aveu de tous, ceux qui le connaissent, moins peut-être de ses concurrents. Nous croyons que l'administration ferait un acte agréable à la généralité des citoyens de St. Ours en accordant à ce jeune monsieur la succession officielle de feu M. Hatt, et qu'elle rémunérerait en lui un zèle éprouvé et un dévouement reconnu pour l'accomplissement du devoir en toute occasion."

Nous reproduisons ce paragraphe avec d'autant plus de plaisir que M. J. E. Dorion n'a eu qu'à faire connaître ses intentions, pour obtenir les certificats les plus flatteurs des préfets et des maires des comtés de Richelieu et de Verchères, ainsi que de tous les membres canadiens-français du Conseil Législatif et de l'Assemblée. Ceux qui connaissent M. le docteur Dorion savent d'ailleurs que ces certificats ne sont pas dûs à cette complaisance banale à laquelle les aspirants à une place font si souvent appel. Sous tous les rapports, ce candidat est certainement le plus digne de remplacer M. Hatt.

Nous ne croyons pas que parmi ses concurrents, il y en ait un seul qui offre les mêmes garanties d'intelligence, d'aptitude, d'activité et d'honnêteté; et c'est—on le sait—par ces seules considérations que nos ministres devraient se laisser guider lorsqu'il faut choisir des fonctionnaires.

On nous apprend que M. J. E. Dorion, ayant appris qu'on voulait exciter la pitié de nos administrateurs pour faire accorder cette place à une dame, s'est spontanément engagé à donner à

cette dame une partie raisonnable de ses appointements, s'il obtenait cette place. Assurément on ne saurait rehausser ses titres par plus de générosité.

UNE LETTRE DE M. CHINIQUY.

Voici la lettre par laquelle M. Chiniquy a fait aux autorités ecclésiastiques des propositions de paix qui ont été acceptées

"Ste. Anne, Kankakee Co., Illinois,
20 mars, 1858.

"A Sa Grandeur monseigneur Smith, évêque et administrateur du diocèse de Chicago.

"Monseigneur,—Beaucoup de personnes pensant et publiant que le pasteur et le peuple de Ste. Anne, comté de Kankakee, État de l'Illinois, veulent cesser d'être catholiques et refusent de reconnaître la légitime autorité de leur évêque, je viens en mon nom et au nom de mes frères refuter cette erreur, et en conséquence, je confesse que je crois que l'Épiscopat Catholique est d'institution divine, suivant que nous l'enseignent le St. Concile de Trente;

"Que l'évêque catholique est établi par Jésus-Christ, pour conduire et gouverner, suivant les lois de l'Évangile et selon les saints canons de l'Église, le peuple qui lui est confié. Et je déclare avec mes frères, que si quelques actions ou quelques paroles ou écrits de notre part, peuvent donner l'idée que nous nous sommes écartés de ces saints enseignements, nous regrettons et nous répudions ces paroles et ces écrits.

"Nous déclarons solennellement que nous reconnaissons en vous la *légitime autorité* qui doit nous gouverner spirituellement, et à laquelle nous devons obéir.

"Vous reconnaissant donc pour notre pasteur légitime, en votre qualité d'administrateur du diocèse de Chicago, nous vous prions de nous regarder et de nous traiter comme les enfants de l'Église Catholique, dans le sein de laquelle nous voulons vivre et mourir.

"C. CHINIQUY, Prêtre,
"Missionnaire de Ste. Anne.
"A. ROBILLARD,
"J. MARTIN,
"A. DUCLOS,
"T. SARLES."

Si M. Chiniquy se repend, s'il répudie ses coupables écrits, c'eût été peu chrétien de lui refuser le pardon qu'on accorde à tous les pécheurs revenus de leurs erreurs. Mais il faut autre chose que du repentir—quelque grand qu'il soit—pour placer un homme à la hauteur d'un ministère sacré qu'il a essayé pendant plus d'une année d'entourer de haine et de ridicule, après l'avoir exercé lui-même plus de vingt ans. Ce qui nous surprend, c'est que M. Chiniquy reste sur le théâtre même de ses abominations, un objet de scandaleux souvenir parmi ses ouailles. Nous commençons à croire que cette histoire de réinstallation, que nous rapportions sous toute réserve, la semaine dernière, est tout-à-fait vrai. Dans ce cas, bien que nous pensions sincèrement que cette prétendue réhabilitation du pasteur infidèle doit être plus nuisible que favorable à la cause de l'Église, nous nous inclinons devant la décision de nos supérieurs ecclésiastiques.

LES DÉBATS PARLEMENTAIRES.
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Vingt-deuxième séance; mardi, 13 avril, 1858.

Le greffier lit plusieurs pétitions du Bas-Canada contre l'abrogation des lois sur l'usure.

M. Benjamin—présente un rapport du comité général des Élections, informant la Chambre que les jours suivants ont été choisis pour former les comités des élections contestées: le 21 avril, Durham-Est et Argenteuil; le 22, Stormont et le 28, Essex.

Le Proc. Gén. Macdonald—présente un bill destiné à abolir dans le Haut-Canada les cours chargées de vérifier les testaments et qui, modelées sur les anciennes cours ecclésiastiques de l'Angleterre, avaient une forme de procédure par trop lente, coûteuse, vexatoire et embarrassée. En vertu du bill, il n'y aurait dans le Haut-Canada qu'un seul bureau de Subrogé pour la vérification des testaments. Ce fonctionnaire, établi à Toronto, tiendrait des registres où se trouveraient tous les renseignements nécessaires à la vérification des testaments, et c'est à lui seul qu'il faudrait s'adresser; tandis qu'à présent, il faut qu'un testament soit vérifié dans l'arrondissement où se trouve la propriété léguée.

L'hon. J. S. Macdonald—déclare que, selon sa menace, il s'opposera à tout projet de loi concernant le Haut-Canada, jusqu'à ce qu'on ait mis fin au présent état de choses. On l'a blâmé avoir pris cette détermination; mais il n'est responsable de ses actes envers personne, car il n'aspire ni à un portefeuille ni au titre de chef de l'Opposition; et, soit dit en passant, il croit que ceux de l'Opposition qui, pour le présent, sont contre le système de la double majorité, changeront bientôt de gamme et regretteront leur erreur.

M. Hogan—remet le Procureur-Général en mémoire des résolutions qu'il fit passer lui-même, il y a deux ans, et par lesquelles il déclarait qu'il serait dangereux de gouverner un des deux Canadas, malgré la majorité de ses représentants respectifs; eh! bien, qu'est devenu ce principe? Dès le premier jour de la session, le gouvernement vit se tourner contre lui une opposition de la majorité haut-canadienne, qui ne s'est pas ralentie depuis. Qu'attend le gouvernement pour appliquer le principe de sa fameuse résolution d'il y a deux ans? En attendant, il nomme des fonctionnaires haut-canadiens et, dernièrement encore, il a élevé à un des postes les plus importants de Toronto un homme qui était ministre naguère et dont le peuple n'a plus voulu comme représentant. Il est temps de faire cesser la pression exercée par le Bas-Canada sur le Haut-Canada; aussi M. J. S. Macdonald a-t-il parfaitement raison. C'est en vain que, pour le perdre, on dit qu'il est ambitieux. On oublie, sans doute, qu'il y a quelques mois, il lui fut offert un portefeuille qu'il refusa. Qu'on montre dans la Chambre un autre homme, un seul, qui ait fait preuve du même désintéressement.

M. Foley—est réellement fâché de voir le gouvernement changer les lois municipales, les cours de justice et le système des jurys du Haut-Canada, sans avoir la confiance de cette province; et qu'on n'aille pas croire que ses réformes sont nécessaires, avantageuses. Non, ce sont des semblants de réformes populaires, auxquelles le peuple n'a jamais songé. Dernièrement le gouvernement a nommé 21 torys pour faire partie de la commission de la paix du village de Simcoe, qui ne compte que 1,500 habitants et dont le comté n'a jamais envoyé un député tory à la Chambre. Voilà comment s'y prend le gouvernement pour choisir les fonctionnaires, et voilà comment sont récompensés par le Bas-Canada les vieux comtés haut-canadiens qui lui furent fidèles autrefois.

M. Dufresne.—Oui; mais autrefois il n'était pas question de proportionner la représentation à la population.

M. Foley—Croit-on, en ce cas, que le Haut-Canada souffrira longtemps cette oppression? Le Bas-Canada se révolterait contre la tyrannie de la représentation haut-canadienne, et se figure-t-il que, parce qu'il s'agit d'une réforme qui lui déplait, les Haut-Canadiens resteront tranquilles sous son talon, résignés à n'avoir ni la réforme, ni même les simples droits qu'en d'autres circonstances, le Bas-Canada revendiquerait pour lui-même?

L'hon. M. Cauchon—dit que l'Opposition devrait se décider soit à accepter franchement le système de la double majorité, soit à cesser de se plaindre d'un ministère qui gouvernerait malgré la majorité haut-canadienne. Si les opposants veulent se servir du principe de la double majorité dans le seul but de renverser le ministère actuel et éliminer ensuite les Bas-Canadiens, ils se trompent, car dès que ceux-ci verront qu'il s'agit tout simplement de la domination d'une province sur l'autre, ils se jetteront bravement dans la mêlée.

L'hon. M. Loranger—s'étonne que le député de Cornwall ne s'en tienne pas toujours à ses menaces. Il a été absent pendant huit jours et durant son absence, le gouvernement a fait passer par une première lecture un grand nombre de bills; que n'accourrait-il pour faire de l'opposition? car, à l'entendre, le gouvernement ne doit présenter aucun bill, tant qu'il sera en minorité d'une ou deux voix dans le Haut-Canada. Le député de Montmorency est, lui aussi, si plein de son sujet qu'il ne peut pas cesser d'en parler. Que veut-il? que le gouvernement qui aurait été battu deux ou trois fois de suite ou même une seule fois à propos d'une question importante, se retirât? Je partage, nous partageons tous cette opinion et qu'il reste assuré que les ministres se retireront dès que la majorité de la Chambre sera contre eux; mais il y a loin de ce cas à la double majorité.

M. Brown—n'approuve pas l'opposition de M. J. S. Macdonald. Il est vrai que si les ministres haut-canadiens avaient un tant soit peu de fierté, de bon sens ou de patriotisme, ils disparaîtraient devant l'opposition de la majorité haut-canadienne; mais ce n'est pas une raison pour faire accepter à cette majorité le principe de la double majorité.

En effet, d'où vient tout le mal depuis plusieurs années? de ce qu'il y a deux populations distinctes dans les Canadas, ayant chacune sa langue, ses mœurs, ses lois et sa religion. Voilà la source de tous nos maux politiques, de toutes les discussions entre les deux Canadas.

Il faut, par conséquent, s'attacher à faire disparaître ces différences, à fondre les deux populations en une seule, à ne considérer les deux Canadas que comme ne formant réellement qu'un seul peuple.

Quel est est le premier pas à faire, pour arriver à ce résultat? c'est de proportionner la représentation à la population. Voilà le premier grand réclame demandé par tout le Haut-Canada, par cette majorité haut-canadienne qui va sans cesse en grandissant, et même par la minorité haut-canadienne, qui professe à ce sujet les mêmes principes que l'Opposition sans avoir le courage d'en faire parade au désavantage des ministres. Si ce réclame déplaît au Bas-Canada, que celui-ci tâche de s'entendre avec le Haut-Canada et qu'il offre un autre moyen équitable d'arrêter les maux qui nous accablent; mais qu'on ne croie pas satisfaire le Haut-Canada en lui faisant ronger le vieil os de la double majorité! C'est là une chimère. Si M. J. S. Macdonald lui-même, ayant défait les ministres actuels au moyen du principe de la double majorité, était appelé demain à former un ministère, comment se tirerait-il de ce pas? S'il voulait faire la réforme électorale, il aurait contre lui presque l'unanimité du Bas-Canada, et s'il ne voulait pas de cette réforme, il verrait s'élever contre lui, et pour la même cause, cette même majorité haut-canadienne dont il veut se servir aujourd'hui pour démolir le cabinet actuel.

L'hon. J. S. Macdonald—n'est pas étonné d'entendre le député de Toronto se prononcer contre le principe de la double majorité; car ils ne peuvent pas s'entendre sur ce point. M. Brown fait appel à la fierté des ministres; mais ceux-ci paraissent ignorer l'existence de ce sentiment et en attendant, ils restent au pouvoir. M. Brown ne veut pas de la double majorité, parce qu'il espère, un jour, en réunissant tous les anglologues des deux Canadas constituer une majorité qui écrasera les Canadiens-Français; mais ce rêve paraît être bien loin encore de la réalisation, et en attendant, la minorité haut-canadienne gouverne le Haut-Canada.

Pendant les dernières semaines, les ministres bas-canadiens ont nommé 22 personnes à différents emplois; ont-ils consulté leurs collègues haut-canadiens pour faire ces nominations? Non, assurément; oh! bien, les ministres haut-canadiens ne consultent pas plus les leurs, lorsqu'ils nomment des fonctionnaires haut-ca-

nadien et, comme ces ministres ont la majorité des Haut-Canadiens contr'eux, il en résulte que c'est la minorité qui administre le Haut-Canada. Ces choses changeront un jour de face et les Bas-Canadiens auront à se rappeler alors qu'il a pris leur parti en se déclarant en faveur de la double majorité. Ce qui lui cause une peine réelle, c'est que des Bas-Canadiens qui, il y a deux ans, étaient les plus bruyants en faveur de ce principe—M. Loranger, par exemple,—paraissent aujourd'hui en faire fi. Dieu veuille qu'ils ne se repentent pas un jour amèrement de leur conduite actuelle.

M. *Powell* (*Carleton*)—dit que si l'opposition arrivait au ministère, elle se trouverait dans le même embarras que les ministres actuels, car si elle jetait aux orties, comme de vieilles guenilles, les questions relatives à la représentation, aux écoles séparées, aux sociétés religieuses, etc., elle verrait se lever contre elle une opposition haut-canadienne plus formidable encore que celle d'aujourd'hui, car, à politique semblable, les ministres actuels sont plus estimés, plus populaires que ne le seraient ceux qui sortiraient de l'opposition. D'un autre côté, si les nouveaux ministres voulaient mettre en pratique leurs théories politiques, ils se trouveraient arrêtés bientôt par la presque totalité de la représentation bas-canadienne qui, réunie à la minorité haut-canadienne, constituerait une majorité écrasante.

M. *Thibaudeau*—déclare qu'en demandant l'application du principe de la double majorité, son intention n'est pas de renverser un ministère pour faire un chemin à d'autres hommes. Il s'étonne que les ministres bas-canadiens, plutôt que de faire la paix avec M. J. S. Macdonald, qui a été toujours favorable aux Canadiens-Français, aient préféré s'allier avec un homme tel que M. Sidney Smith, qui est hostile aux Bas-Canadiens et dont M. Hincks disait que lors même qu'on l'a acheté, on ne peut pas compter sur lui. Quant à M. Brown, ses doctrines relatives à la simple majorité devraient dessiller les yeux des Canadiens-Français.

M. *Talbot*—se déclare en faveur de la réforme électorale et accuse l'opposition de l'avoir retardée, précisément par son opposition systématique. Ce député ministériel va jusqu'à reprocher à M. Brown d'avoir donné à entendre qu'on pourrait avoir un compromis à ce sujet avec le Bas-Canada. M. Talbot ne veut pas de compromis.

M. *Galt*—(député bas-canadien)—se prononce en faveur du principe de la représentation basée sur la population ! et contre celui de la double majorité. Le Haut-Canada doit obtenir satisfaction et comme, en ce cas, la séparation des deux Canadas serait imminente, il a songé à présenter des résolutions relatives à l'union de toutes les Provinces britanniques.

L'Hon. M. *Sicotte*—ne croit pas le moment venu de discuter le principe de la double majorité ; mais il se hâte d'informer M. Thibaudeau que ce qu'il a mis dans la bouche de M. Hincks—si, du moins cela a été dit—ne s'applique qu'au frère de M. Sydney Smith.

M. *Thibaudeau*—retire ce qu'il a dit.

M. *Patrick*—est contre le principe de la double majorité ; mais plutôt que de souffrir plus longtemps le gouvernement actuel, il voterait avec M. J. S. Macdonald.

M. *Mackenzie*—se prononce contre les ministres haut-canadiens, qui ne font pas retraite devant la majorité haut-canadienne ; mais il est contre le principe de la double majorité. Ce qu'il veut, c'est la représentation basée sur la population, comme on l'a aux États-Unis ; et alors notre province prospérera ; car nous n'avons pas, comme aux États-Unis, de gouvernement fédéral pour ruiner le peuple. Mais, dans l'état actuel des choses, notre gouvernement est ruineux, ainsi qu'on peut en juger en voyant seulement l'imprimeur de la reine empêcher bon an mal an \$60,000. Il ne croit pas à la possibilité d'unir les Provinces britanniques.

M. *Ferguson*—accuse M. J. S. Macdonald de faire de l'opposition factieuse.

Le bill, mis aux voix, subit une première lecture, à une majorité de 8 contre 24.

Les 8 députés de la minorité sont : MM. Foley, Hogan, J. S. Macdonald, Mattice, Patrick, W. Powell, Rymal et White.

La Chambre débat ensuite l'opportunité de s'occuper immé-

diatement des questions relatives à la double majorité, à la réforme électorale, à l'union des Provinces et enfin aux Écoles réparées. Il est enfin convenu qu'on traitera ces questions, la semaine prochaine dans le même ordre qu'elles viennent de se présenter sous notre plume.

(A continuer.)

LES SENTIMENTS DE LA CHAMBRE RELATIVE- MENT A LA DOCTRINE DE LA DOUBLE MAJORITÉ.

Après avoir lu les discours qui se trouvent dans notre numéro d'aujourd'hui, et si l'on se rappelle les débats soulevés, il y a quelques trois semaines, par la motion de M. Thibaudeau, on restera convaincu que—

La généralité des Bas-Canadiens duet le principe de la double majorité, sans en vouloir l'application immédiate ;

Et que la majorité des Haut-Canadiens repousse le principe, mais voudrait que les ministres l'appliquassent

Les premiers veulent l'éviter, pour la laisser dans le fourreau ; les autres rejettent l'arme, tout en brûlant d'en frapper leur vicaux. Il sera difficile de s'entendre.

GALERIE POLITIQUE.

III

LE COMTE DE PERSIGNY.

[Voir les numéros 18, 19, 21 et 23.]

Le traité de Paris est une porte ouverte à bien des éventualités. L'inobservation de ses clauses, la nécessité d'assembler à nouveau le congrès, l'ont prouvé.

Comment, après ce qui s'est passé à Kars, à Bolgrad, à l'isle des Serpents, la diplomatie française a-t-elle pu s'écarter de cette politique purement occidentale qui résultait de notre situation même après la prise de Sébastopol ?

Il a fallu que le couronnement de Moscou et l'envoi de M. de Morny sur ce dangereux terrain aient exercé des fascinations puissantes en faveur de la Russie. Par le récit de ces cérémonies, qui apprenait au monde comment on fait un empereur, M. de Morny semblait n'avoir pas d'autre but que de jeter des préoccupations de même nature dans l'esprit de son maître.

Quant à cet ambassadeur, ne sentant peut-être pas qu'en invoquant je ne sais quelle vieille formule du temps d'Ivan II, la Russie n'avait d'autre but que d'humilier pendant la paix le pays qui venait de triompher pendant la guerre,—il est sorti à reculons.

N'y a-t-il pas dans le vieux cérémonial de la monarchie française quelque prescription à l'aide de laquelle on pût rendre la pareille à un ambassadeur moscovite ?

Sinon il faut bien que nous prenions notre part de la condescendance de M. de Morny.

Est-ce qu'un ambassadeur du temps de Louis XIV en eût fait autant ?

M. de Choiseuil, ambassadeur de la France auprès de la Sublime Porte, entra chez le Grand Seigneur du côté opposé.

En Turquie les portes sont extrêmement basses. Celles du palais du Sultan étaient telles alors, qu'il fallait se ployer en deux pour parvenir auprès de Sa Hauteesse.

M. de Choiseuil éluda d'une façon assez singulière l'humilité à laquelle l'obligeaient les dispositions architecturales turques. Contraint, lui aussi, de se ployer en deux, il le fit à médaille retournée, présentant ainsi au sultan la fière postface de la France ; l'autre n'étant pas faite pour s'incliner dans la poussière.

Le régent lui-même a bien pu sacrifier un carrosse de la cour et, pendant une nuit, les petits appartements de madame Maintenon aux saloperies de Pierre le Grand et de sa suite. Mais devant ce czar lui-même, le dernier des attachés d'ambassade de la France n'eût pas accepté le cérémonial d'Ivan.

La conséquence de cette attitude nouvelle a été habilement exploitée par la Russie.

Elle a compris qu'elle pouvait bien vite quitter le terrain des grands faits militaires de la Crimée et de la Baltique, et entrer rondement dans l'intrigue.

De là les voyages des princesses impériales, qui ne dédaignent pas d'aller sur les brisées de madame de Lieven; [S] de là l'envoi de M. de Kisseleff à Paris.

M. de Kisseleff à Paris, quel trait de lumière pour quiconque est au courant des procédés de la politique russe! M. de Kisseleff, cet homme d'une amabilité consommée, mais en même temps le plus dangereux endormeur que la Russie puisse sortir de son écriin diplomatique!

Et, quand la question des principautés du Danube est plus que jamais vivante et militante, où trouvera-t-on ici, dans le personnel diplomatique existant, un homme qu'on puisse mettre en face de M. de Kisseleff, ancien gouverneur des principautés pendant tant d'années?

Et, toujours à la suite des fausses affaires, sont venues celles d'Espagne et de Neuchâtel.

En voyant le gouvernement français oublier ainsi la grande Révolution, sa mère, qui peut lui permettre avec la Russie des traités de paix, mais non des alliances, — parce qu'entre la Révolution française et la Russie il n'y a point de mariage possible; — en voyant, dis-je, la France oublier jusqu'à ses victoires de la veille et ses périls du lendemain, l'Angleterre, l'Autriche et la Turquie ont songé aux affaires sérieuses, et Réchid-Pacha est revenu au pouvoir:

Toutes ces choses, quand on est M. de Persigny, ambassadeur de Napoléon III à Londres, on les comprend d'intuition. Sa destinée, liée à celle de l'Empereur, ses sentiments français très-prononcés, dit-on, l'éclairaient.

Aussi l'entend-on sonner le tocsin à toutes volées lorsque sa parole n'est pas écoutée. Aussi le voit-on arriver de Londres à Compiègne ou à Saint-Cloud et diriger les conseils par cet ascendant naturel que donnent la force du dévouement et la conscience des vérités qu'on exprime.

Nous avons vu de quels antécédents dangereux au gouvernement actuel, dangereux à l'honneur du pavillon français au dehors, est incommodé le ministère des affaires étrangères. Quelles notions dégagées du passé M. de Persigny pourrait-il en recevoir?

Comme M. de Talleyrand à Londres en 1830, par son caractère et par l'importance de son poste M. de Persigny est plutôt en situation de donner des avis que d'en recevoir.

Il les donnera énergiques et sûrs, parce qu'il est un serviteur fidèle.

Mais comment suppléera-t-il au défaut de connaissance des précédents de ces questions extérieures qui remuent le monde?

[S] Voici un joli profil de cette princesse russe, tracé de main de maître. Il est bon de rapprocher le jugement de M. de Chateaubriand sur cette princesse, de l'article publié récemment par le JOURNAL DES DEBATS (de Paris.)

« La comtesse de Lieven avait eu des histoires assez ridicules avec madame d'Osmond et George IV. Comme elle était hardie et passait pour être bien en cour, elle était de venue extrêmement fashionable. On lui croyait de l'esprit, parce qu'on supposait que son mari n'en avait pas, ce qui n'était pas vrai. M. de Lieven était fort supérieur à madame de Lieven, au visage aig. et méseventant, est une femme commune, fatigante, aride, qui n'a qu'un seul genre de conversation, la politique vulgaire; du reste, elle ne sait rien, elle cache la disette de ses idées sous l'abondance de ses paroles. Quand elle se trouve avec des gens de mérite, sa stérilité se tait; elle revêt sa nullité d'un air supérieur d'ennui, comme si elle avait le droit d'être ennuyée, tombée par l'effet du temps, et ne pouvant s'empêcher de se mêler de quelque chose, la donataire des congrès est venu de Vérone à Paris, avec les magistrats de Pétersbourg, une représentation des puérités diplomatiques d'autrefois. Elle entretient des correspondances privées, et elle a paru très-forte en mariages manqués. Nos notices se sont précipitées dans ses salons pour apprendre le beau monde et l'art des secrets; ils lui confient les leurs, qui, répandus par madame de Lieven, se changent en sours cancans. Les ministres, et ceux qui aspirent à le devenir, sont tout fiers d'être protégés par une dame qui a eu l'honneur de voir M Metternich aux heures où le grand homme, pour se délasser du poids des affaires, s'amuse à effloquer de la soie. Le ridicule attendait à Paris madame de Lieven.»

« Un doctrinaire grave (M. Guizot,) est tombé aux pieds d'Omphale. Amour, tu perdis Troie.»

(Mémoires d'Outre-Tombe, 7e vol.)

En tous cas, adresse ou bonheur, un fait important est acquis à la situation: c'est l'isolement de l'Autriche.

Vienne la guerre au nom des nationalités, et le programme impérial aura rempli ses destinées.

Là, doit être sa mission.

(A continuer.)

Annonces.

HOTEL AMERICAIN.

WALKER & PATTERSON, Propriétaires.—(Situé au coin des rues Yonge et Front, à Toronto, H. C.) Les nouveaux propriétaires de l'Hôtel Américain.—A. B. Walker et R. W. Patterson,—font savoir à leur amis, aux nombreux patrons de l'AMERICAN-HOUSE et au public en général, qu'ils ne négligeront rien pour maintenir leur établissement à la hauteur où il a été jusqu'à présent et où il est arrivé, grâce à la supériorité de sa table, aux soins attentifs donnés aux voyageurs, à la promptitude et à la régularité du service, au prix raisonnable de la pension et à l'heureuse situation de l'hôtel, en face de la partie la plus animée de la baie, au pied de la rue la plus fréquentée de la ville, à quelques pas de la rue royale, tout près de la Poste ainsi que de la Bourse, et dans un voisinage suffisant du Palais du Parlement.

Toronto, 16 mars, 1858.

jno 15

HOTEL RUSSELL, A TORONTO.

L'ÉCOLE SŒURIGNÉ, reconnaissant du très-grand encouragement qu'il a reçu pendant quatre ans, désire faire savoir à ses amis et au public en général, qu'il continue de diriger cet hôtel d'une si grande réputation et qu'il sera toujours heureux d'obtenir, comme par le passé, la vogue dont cet établissement n'a pas cessé de jouir.

21 jno.

A. RUSSELL.

L'HEROINE DE CHATEAUGUAY, PAR H. E. CHEVALIER, rédacteur du PAYS. Cet ouvrage, attendu avec tant d'impatience, doit être mis en vente samedi. Prix du volume, trente sous. Cinq copies pour une piastre. S'adresser à M. J. Lovell, éditeur, ou à M. H. E. Chevalier, au bureau du PAYS. À la place d'argent on peut envoyer pour quelques copies des timbres de poste.

Montréal, 8 avril, 1858.

23 3f

MME. VEUVE L. J. GAUTHIER, (au coin des rues Dorchester et St. Laurent, à Montréal,) informe ses amis et le public en général qu'elle est prête à faire toutes réparations de voiture, et qu'elle a et aura constamment en mains, comme par le passé, un des plus beaux et des plus riches assortiments de Voitures d'Été de Montréal,—le tout, aux prix les plus réduits.

Les affaires seront faites comme ci-devant par M. G. N. Gauthier.

Mme. Gauthier vendrait tout son assortiment de voitures, y compris les dépendances de l'établissement, à des conditions très-libérales.

Montréal, 8 avril, 1858.

23 l. v. jno

LIBRAIRIE de J. B. ROLLAND, MONTREAL.—On trouve dans ces magasins un choix complet d'ouvrages de littérature, de livres de Théologie, de Droit, de Médecine, des Sciences et des Arts, etc., ainsi qu'un grand assortiment de Papeterie et de tous les articles qui entrent dans la fourniture des Bureaux ou des Maisons d'Éducation.

Attaché à cette Librairie se trouve aussi un magasin de Tapissierie, de tous les prix, de toutes variétés et dont le bas prix défie toute espèce de concurrence.

Montréal, 16 mars, 1858.

Le Journal des Débats paraît à trois heures de l'après-midi, tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche et du lundi.

Le prix de l'abonnement est d'une piastre les quarante premiers numéros. A Montréal, à Sorel, à Trois-Rivières et à Québec, on peut s'abonner à la semaine, en payant quinze sous après la réception de cinq numéros.

Au détail, chaque numéro du Journal des Débats se vend quatre sous.

Les abonnés retardataires pourront se procurer les numéros qui ont déjà paru, en envoyant leur piastre au propriétaire du Journal des Débats, écrire franco.

J. VIDAL, propriétaire et rédacteur-en-chef.